

PARLEMENT EUROPÉEN

DÉLÉGATION AD-HOC EN RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

Rapport sur le voyage de la délégation ad-hoc du Parlement européen en république islamique d'Iran 16 - 21 juillet 2002

Présenté par le chef de la délégation ad-hoc, M. Elmar Brok,
président de la commission

1. Introduction

Le 13 décembre 2001, le PE a mené, sur la base du rapport de sa commission des affaires étrangères, des droits de l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense (A5-0418-2001) - rapporteur : M. Michael Gahler -, un débat approfondi sur les relations entre l'UE et la république islamique d'Iran ; dans la résolution y relative, il a recommandé l'envoi d'une délégation ad-hoc à Téhéran, afin de pouvoir se faire une image indépendante de la situation politique, mais aussi d'examiner les possibilités de développement des relations parlementaires entre le PE et le parlement iranien (Majles).

Le voyage de la délégation a eu lieu du 16 au 21 juillet 2002, à l'invitation du président de la commission des affaires étrangères et de la sécurité nationale de l'assemblée du conseil islamique, M. Mohssen Mirdamadi Najafabasi, et sur la base d'une décision de la conférence des présidents du 11 avril 2002.

La délégation était dirigée par M. Elmar Brok, président de la commission des affaires étrangères, des droits de l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense ; les autres membres de la délégation étaient la baronne Nicholson of Winterbourne, 1^{ère} vice-présidente de la commission des affaires étrangères, M. Michael Gahler, rapporteur de la commission des affaires étrangères pour les relations avec l'Iran, M. Glynn Ford et M. Demetrio Volcic, tous deux également membres de la commission des affaires étrangères (cf. annexe 1).

2. Programme (cf. annexe 2)

Le programme comprenait des entretiens politiques au parlement iranien, avec notre hôte M. Mirdamadi, en sa qualité de président de la commission des affaires étrangères, avec un groupe de femmes députées ainsi qu'avec le président du Majles (parlement), M. Mehdi Karroubi.

Au niveau du gouvernement, la délégation a eu des entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, M. Kamal Charrasi, ainsi qu'avec le président de la république, M. Mohammad Khatami.

Du côté des chefs religieux, la délégation a rencontré l'ayatollah Taskiri.

En outre, la délégation a eu des entretiens avec des représentants de l'association des journalistes, de l'autorité nationale des drogues ainsi que de l'office iranien de l'environnement ; elle a aussi visité un centre de réhabilitation pour toxicomanes.

À Chiraz, dans le sud du pays, la délégation a rencontré des représentants de la province du Fars et visité un camp de réfugiés irakiens géré par la "AMAR International Charitable Foundation", dont la baronne Emma Nicholson est la présidente.

Un briefing et un débriefing ont eu lieu, à Téhéran, au début et à la fin du voyage avec les ambassadeurs de l'UE, sous la présidence de l'ambassadeur du Danemark, M. Reimers.

3. Briefing avec les ambassadeurs de l'UE

Les ambassadeurs nous ont informés que le rapport du PE de M. Gahler (décembre 2001) a suscité des réactions irritées en Iran en raison des critiques qu'il contient à l'égard du régime et de la situation des droits de l'homme ; par ailleurs, les Iraniens seraient vivement intéressés par un accord commercial et de coopération avec l'UE. Après l'octroi du mandat de négociation, le 17 juin, il s'agirait maintenant pour l'UE d'élaborer les négociations sur trois piliers parallèles et de relier ceux-ci l'un à l'autre :

- l'accord commercial et de coopération, incluant une clause relative aux droits de l'homme et une clause sur l'immigration illégale,
- le dialogue politique UE-Iran, incluant des sujets comme la prolifération d'armes de destruction massive, les drogues, le Proche-Orient et l'Afghanistan,
- la collaboration dans la lutte contre le terrorisme.

Les ambassadeurs recommandent à la délégation de vérifier la disposition au dialogue de ses interlocuteurs sur ces questions : droits de l'homme, armes de destruction massive, Proche-Orient et terrorisme.

Les ambassadeurs ont par ailleurs attiré l'attention sur les différents centres de pouvoir à l'intérieur du système, le parlement, le gouvernement, le président de la république, d'une part, et, d'autre part, l'appareil du pouvoir des guides religieux, comme l'armée, la justice, le conseil des gardiens et l'assemblée des experts ("Council of Experts"), qui ne sont pas strictement cloisonnés les uns par rapport aux autres, mais s'inscrivent dans un réseau de relations personnelles et familiales.

Cela veut dire que, lors des entretiens au parlement, les messages qui y sont exprimés arrivent également à la sphère de pouvoir de la "nomenklatura".

La question clé formulée par M. Gahler a été approuvée :

Comment peut-on soutenir les forces réformatrices sans faire le jeu des traditionalistes ?

La majorité des ambassadeurs a soutenu l'idée que l'engagement était préférable à la confrontation, et que le dialogue devait être mené de manière critique et constructive. Il faut exiger plus de transparence de la part du régime. La religion joue un rôle important mais, pour la première fois, on parlerait aussi de la possibilité d'une séparation de l'État et de l'institution religieuse.

Quant aux négociations pour l'accord commercial et de coopération, on estime qu'elles dureront de cinq à six ans.

4. Les entretiens

4.1. M. Mohssen Mirdamadi, président de la commission des affaires étrangères du parlement iranien (le 17 juillet)

M. Mirdamadi souligne le soutien du parlement à l'évolution civile et à la démocratisation du pays dans l'application stricte des règles de l'État de droit. Ce qui signifie le soutien total à la politique du président Khatami, mais ce projet d'évolution exige de la patience et chaque étape doit être accomplie avec prudence et prévoyance.

Quant à la politique étrangère de l'Iran, elle tend vers une politique de détente dans la région et cherche à développer de bons rapports avec les pays voisins. L'Iran accorde une attention particulière à l'Afghanistan et au renforcement de son gouvernement central, vu que la sécurité nationale de l'Iran est étroitement liée au devenir de l'Afghanistan.

M. Mirdamadi regrette que la communauté internationale n'ait pas prêté l'oreille aux mises en garde précoces de l'Iran contre le régime des talibans.

Mais la première priorité de la politique étrangère de l'Iran est le développement des relations avec l'UE, laquelle ne doit pas rester limitée au niveau des gouvernements, mais devrait également comprendre des relations parlementaires. L'octroi du mandat de négociation pour un accord commercial et de coopération entre l'Iran et l'UE a suscité une grande satisfaction.

M. Brok, chef de la délégation, souligne le rôle important du parlement iranien dans la structure institutionnelle de l'Iran et dans la démocratisation du pays. L'Iran joue un rôle important dans la région, et M. Brok demande à M. Mirdamadi son évaluation de la situation en Afghanistan, en particulier sous l'aspect de l'équilibre ethnique dans la structure du pouvoir du gouvernement afghan et sur le rôle des seigneurs de la guerre dans les régions hors-Kaboul. Deuxièmement, il insiste sur le rôle important que l'Iran pourrait jouer dans le conflit du Proche-Orient, où les Européens et l'Iran observent le conflit israélo-palestinien de points de vue différents, mais recherchent de la même façon une solution à ce conflit. La question déterminante est donc de savoir comment l'UE et l'Iran peuvent renforcer leurs relations dans un monde multipolaire.

En ce qui concerne le mandat de négociation pour un accord commercial et de coopération, M. Brok rappelle que l'approbation du Parlement européen est nécessaire à la fin du processus de négociations et qu'il est donc important d'entreprendre rapidement un dialogue parlementaire.

M. Mirdamadi juge la situation en Afghanistan extrêmement complexe ; il cite surtout l'énorme production de drogues comme un problème important, tant pour l'Iran que pour l'Europe.

À ce sujet, la communauté internationale se doit d'agir de concert.

Le retour des réfugiés afghans dans leur pays est très limité ; il y a toutefois déjà une étroite collaboration avec les institutions de l'UE en matière de prise en charge des réfugiés.

Après que M. Mirdamadi a à nouveau exprimé sa satisfaction à propos du mandat de négociation de l'UE, M. Brok souligne l'intérêt du PE pour des relations interparlementaires avec le Majles.

La baronne Nicholson exprime l'espoir que le parlement iranien, qui est une assemblée consultative, connaisse à l'avenir un processus analogue à celui du PE dans la passé, à savoir qu'il obtienne un nombre croissant de droits et de compétences. Elle aborde ensuite les relations de l'Iran avec les deux pays voisins que sont l'Afghanistan et l'Irak et soulève la question de la participation d'une seule femme dans le gouvernement afghan.

M. Mirdamadi observe à ce propos que, tandis que 60% de tous les étudiants iraniens sont des étudiantes, le niveau de formation des femmes en Afghanistan est très bas et qu'un processus culturel est nécessaire pour voir plus de femmes occuper des fonctions de gouvernement.

Concernant l'Irak, il fait remarquer que, dans une même maison, on est contraint de s'entendre avec son voisin. La pression des sanctions étrangères ne touche que le peuple, et pas le gouvernement, et une intervention militaire produirait des effets sérieux sur la région. En outre, la pression militaire apporterait encore plus de réfugiés irakiens en Iran.

M. Gahler revient une nouvelle fois sur le rôle potentiel de l'Iran par rapport au conflit du Proche-Orient, et il indique qu'une attitude unique d'attente passive est insuffisante de la part d'un pays aussi important que l'Iran. L'Iran doit beaucoup plus prendre part, de manière constructive, aux efforts pour la paix de la communauté internationale.

M. Mirdamadi indique que l'Iran a jugé positivement le rôle de l'UE dans la solution du conflit au Proche-Orient, et il rappelle la déclaration de Venise de la Communauté européenne de 1980. Ce qui compte pour l'Iran, c'est d'être impliqué au processus de décision et pas de devoir approuver des résultats.

Le rôle de l'UE dans les rapports avec les États arabes devrait encore être renforcé, mais cela a été refusé par Israël.

4.2. M. Mehdi Karroubi, président de l'assemblée du conseil islamique (le 20 juillet)

Le chef de la délégation, M. Brok, salue le début de la collaboration entre le PE et le Majles et propose qu'une délégation du parlement iranien effectue une visite à Bruxelles ou à Strasbourg.

Le président Karroubi rappelle la richesse de la culture et l'histoire de l'Iran, salue le dialogue qui s'est ouvert et demande que l'on adresse ses meilleurs vœux au Président du PE, M. Cox, ainsi que l'invitation à une visite en Iran. Il ne voudrait pas cacher qu'il y a des lacunes et des dysfonctionnements dans son pays, mais, explique le président Karroubi, on tente de les surmonter de façon pragmatique et de développer une démocratie religieuse nouvelle construite sur la base de la culture et de l'histoire du pays. Cette démocratie est différente des démocraties européennes, et elle est présentée de manière déformée par des groupes d'opposants iraniens en Europe de l'Ouest.

M. Brok promet qu'il transmettra les vœux au Président Cox.

M. Gahler fait remarquer que beaucoup de projets législatifs du parlement sont bloqués par le conseil des gardiens, et il demande si le parlement a l'intention de réintroduire après un an les initiatives législatives qui ont été ainsi rejetées.

Le président Karroubi explique que, dans les cas de litige entre le parlement et le conseil des gardiens, c'était à "l'Expedience Council" de trancher, ce qui correspond à la pratique analogue de la procédure d'arbitrage dans d'autres pays.

Quant aux critiques récemment rendues publiques que l'ayatollah Taheri a formulées contre le système actuel, et que M. Gahler a citées, le président Karroubi y adhère sur le fond, mais il estime que le choix des mots et la forme des déclarations sont inappropriés.

M. Volcic fait observer que l'Iran a la possibilité de simplifier sa constitution.

Le président Karroubi reconnaît que, en dehors du Coran, tout peut être modifié, certaines parties de la constitution ayant déjà été modifiées 10 ans après la révolution. Un processus continu d'élections a ainsi été introduit. Mais ce qui est important, également pour assurer le processus de changement constitutionnel, c'est de trouver des réponses concrètes au chômage élevé.

4.3. M. Kamal Charrasi, ministre des Affaires étrangères (20 juillet)

Le chef de la délégation, M. Brok, exprime au début de l'entretien les préoccupations du PE quant à la situation des droits de l'homme en Iran.

Le ministre Charrasi admet que cette question préoccupe également son gouvernement, mais que les choses dépendent de la manière dont on s'y prend et de la façon de réagir à cette situation. Aucun pays du monde ne peut affirmer à propos de lui-même qu'il ne connaît pas de violations des droits de l'homme. Il est important de connaître chaque fois le contexte et les normes culturelles afin de pouvoir interpréter correctement la situation des droits de l'homme dans un pays.

Dans d'autres pays, le développement de la démocratie a duré des siècles. Ce qui compte, c'est que l'on soit d'accord sur les objectifs et les principes (objectives and principles) d'un système ; la manière dont on estime la signification de la dimension humaine et le rôle des citoyens est également importante.

Ceux qui veulent juger l'Iran objectivement doivent faire la comparaison avec les autres pays de la région.

Dans la discussion sur les droits de l'homme aussi, le principe du dialogue doit s'appliquer, et les contacts entre des représentants du système juridique iranien et des juristes constitutionnalistes de l'UE pourraient constituer une contribution judicieuse.

Il est toutefois satisfait qu'une nouvelle voie de coopération et de dialogue entre l'UE et l'Iran puisse être désormais parcourue.

M. Gahler aborde les initiatives très courageuses du parlement iranien, et en tant que député européen, il soutient pleinement ces éléments constitutionnels du système iranien.

Par ailleurs, il existe des cas concrets de violation des droits de l'homme qu'il doit absolument signaler, comme le cas des frères Mohammadi ou de l'interprète de l'ambassade d'Allemagne, Said, qui a été arrêté. Ce ne sont pas des structures et des représentants élus par le peuple qui portent la responsabilité de ces affaires, mais des structures non élues.

La société iranienne dispose de ressources humaines très vives. Le gouvernement doit les exploiter de manière juste.¹

Le ministre Charrasi fait comprendre que l'on ne devrait pas condamner (punish) de l'extérieur une société qui entend se démocratiser, attitude que l'UE a cependant adoptée dans le passé.

"If there is an evolving society, this society has to be rewarded", mais elle ne peut pas être condamnée par une intervention extérieure. "Vous voudriez sans doute nous soutenir, mais votre soutien est perçu comme une ingérence." "Vos intentions sont peut-être bonnes, mais la réaction dans notre pays peut être négative."

M. Volcic demande quel rôle joue la pensée religieuse dans la vie quotidienne et comment les deux systèmes de la religion et de la démocratie se marient dans la république islamique.

Selon le ministre Charrasi il n'y a pas d'opposition entre les valeurs de l'Islam et celles de la démocratie. Bien sûr, il y a des approches différentes, par exemple en ce qui concerne chacun des systèmes juridiques, mais aucun système ne peut prétendre qu'il est supérieur à l'autre.

Certains principes des droits de l'homme doivent être généralement reconnus et respectés. Les différences peuvent plutôt se situer au niveau de leur interprétation.

Mais des systèmes différents peuvent dialoguer entre eux, peuvent avoir des échanges culturels, que ce soit au niveau des juristes, du monde politique ou du monde académique.

La baronne Nicholson interroge sur la politique de l'Iran vis-à-vis de l'Irak. Y a-t-il en Irak les prémices d'un changement de régime, avec l'espoir d'une meilleure existence pour le peuple irakien ?

Le ministre Charrasi décrit la situation politique en Irak comme étant très compliquée. Un changement ne peut intervenir en Irak que s'il vient de l'intérieur. Peu de choses peuvent être obtenues de l'extérieur, et surtout pas de manière unilatérale. Les choses seraient différentes si une initiative venait du conseil de sécurité des Nations unies. Les opérations militaires ne sont en aucun cas une solution ; les habitants de la région ne le comprendraient pas. En tant que pays voisin de l'Irak, l'Iran a toutefois le droit d'être opposé au régime irakien actuel et d'œuvrer pour un changement de régime.

Le chef de la délégation, M. Brok, aborde l'attitude de l'Iran dans le conflit du Proche-Orient et dans la lutte contre le terrorisme.

Le ministre Charrasi part du principe que tous les pays ont l'obligation de contribuer à une paix durable au Proche-Orient. Cependant, dans le passé, ce n'est pas l'agresseur (Israël), mais l'agressé (les Palestiniens) qui ont été condamnés. À partir de là, les Palestiniens ont le droit de s'opposer à l'agresseur.

Les États-Unis ne sont pas neutres dans ce conflit car ils soutiennent exclusivement Israël. Face à cela, l'UE a tenté de réduire le conflit et d'exercer des pressions sur Israël pour arriver à un retrait des territoires occupés. La situation est très dangereuse, mais l'Iran est prêt à collaborer avec l'UE dans cette question internationale si importante.

¹ En référence à l'entretien avec M. Charrasi, M. Brok a transmis le 30 juillet 2002, par l'intermédiaire de l'ambassadeur iranien à Bruxelles, une liste reprenant d'autres cas de violation des droits de l'homme.

M. Brok maintient qu'il faut en finir avec la discussion sur qui est dans son droit et qui ne l'est pas dans ce conflit, parce qu'elle ne mène à rien. L'Iran aussi doit reconnaître le droit à l'existence de l'État d'Israël.

Le ministre Charrasi considère que l'origine du conflit est l'occupation israélienne de Gaza et de la Cisjordanie, et qu'Israël doit retirer son armée et ses colonies de ces territoires.

M. Gahler critique la récupération religieuse qui est faite lorsque des terroristes kamikazes palestiniens commettent des attentats contre des civils israéliens en invoquant l'Islam. Il s'agit ici du détournement idéologique d'une jeune génération, car chacun sait qu'au terme d'une solution de paix, il y aura un État palestinien et un État israélien côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres.

Le ministre Charrasi souligne la situation de doute et de désespoir de nombreux jeunes palestiniens et la cause fondamentale du conflit : l'occupation israélienne.

M. Brok interroge sur les frontières de 1967 ou d'avant cette date. La position des États arabes est qu'Israël doit se retirer derrière les frontières de 1967.

Le ministre Charrasi explique la solution idéale serait un État où musulmans, chrétiens et juifs puissent vivre ensemble et où les réfugiés palestiniens puissent rentrer. Avant cela, on pourrait cependant s'accommoder de la position des États arabes, qui partent du principe de l'existence de deux États et du retour d'Israël aux frontières de 1967. "We don't mind - we don't oppose."

Sur la question des réfugiés palestiniens, M. Brok déclare que l'UE recherche une solution équilibrée, qu'un retour sur leurs terres d'origine n'a aucune chance de réalisation, mais que l'UE pourraient s'engager financièrement pour une installation appropriée dans d'autres pays arabes. Le ministre Charrasi faisant remarquer que les réfugiés veulent retourner dans leur pays d'origine, M. Brok lui répond que, après la Deuxième Guerre mondiale, et malgré les 14 millions d'Allemands expulsés, l'Allemagne a renoncé à recouvrer leurs terres afin de permettre un nouvel ordre pacifique après la guerre et une réconciliation entre les peuples.

À ce sujet, le ministre Charrasi estime qu'en fin de compte, c'est une décision que les hommes eux-mêmes doivent prendre.

La baronne Nicholson pose une question spécifique sur les droits de l'homme dans les États arabes et le rôle des femmes en Arabie saoudite.

Le ministre Charrasi souligne que l'Iran défend une interprétation moderne de l'Islam et cherche à lier entre elles les valeurs de l'Islam et de la démocratie.

Cela signifie aussi qu'il faut promouvoir le rôle de la femme dans la société et qu'il faut entreprendre à ce sujet un dialogue à l'intérieur de l'Islam entre les différents pays arabes. Les Talibans et le régime moyenâgeux qu'ils ont instauré en Afghanistan ont été apportés de l'extérieur dans ce pays.

Le chef de la délégation, M. Brok, souhaite que des séminaires puissent être organisés sur différents sujets entre le PE et le parlement iranien afin de poursuivre le dialogue. Il invite le ministre des Affaires étrangères Charrasi à un échange d'idées avec la commission des affaires étrangères du PE.

4.4. M. Mohammad Khatami, président de la république
(18 juillet)

Le président Khatami rappelle les différentes étapes historiques des confrontations douloureuses entre le monde occidental et le monde islamique et souligne que le temps du dialogue est désormais arrivé et que l'Iran veut y jouer un rôle central.

L'Iran a dû endurer dans le passé sous le despotisme et le colonialisme, et la soif de liberté fait partie de la nature humaine. L'Iran a toujours eu à cœur de gagner la liberté et la démocratie et de vaincre le sous-développement. La culture du pays est marquée par la religion et on tend maintenant à évoluer vers plus de liberté et de démocratie. La démocratie est un processus - et l'Europe a eu besoin de 300 ans avant que la démocratie ne soit ancrée dans les constitutions des États occidentaux. C'est pourquoi on ne peut pas presser les choses si l'on regarde d'autres pays qui ont longtemps vécu sous une dictature. Et l'on doit aussi se souvenir qu'il n'existe pas une formule unique pour la liberté et la démocratie.

La démocratie iranienne s'appuiera sur l'Islam et les droits de l'homme. Personne ne veut la guerre et le terrorisme, mais tout le monde recherche la paix et la justice pour tous les hommes dans le monde.

C'est un point commun, qui unit, et le dialogue devrait être mené entre les parlements élus.

Le chef de la délégation, M. Brok, constate que le président Khatami incarne un grand espoir pour de nombreuses personnes, non seulement dans son propre pays, et que l'on devrait se rencontrer dans un esprit de tolérance en tenant compte des différentes cultures.

L'Europe aussi a subi dans son histoire de nombreux échecs et a dû parcourir un long chemin pour trouver cette tolérance nécessaire à l'État de droit et à la démocratie. L'Iran se meut dans la bonne direction.

Le PE est intéressé à un dialogue portant sur des questions d'intérêt commun comme, par exemple, la lutte contre le trafic de drogue, le combat contre le terrorisme international, la non-prolifération d'armes de destruction massive. Avant tout chose, la solution au conflit du Proche-Orient doit figurer à l'agenda commun. Après une lutte millénaire ayant pour enjeu la Palestine, il faut admettre que c'est le pays d'origine de trois religions, des juifs, des musulmans et des chrétiens, qui ont tous le même Dieu. Avec un esprit ouvert et sans préjugés, on peut trouver une solution durable au conflit.

Le président Khatami approuve le cadre posé d'un futur échange d'idées, qui devrait s'appuyer sur les trois principes "liberté, droit de l'homme et autodétermination". Afin d'atteindre ces objectifs, aucune partie ne devrait imposer à l'autre ses propres critères - sans quoi cela pourrait favoriser une évolution digne du régime taliban. S'il y a trop de liberté en Iran, celle-ci pourrait faire l'objet d'abus de la part de certains groupes. L'Iran subit une croissance démographique forte et le pays doit créer chaque année un million d'emplois nouveaux. C'est pourquoi l'Iran a besoin d'investissements étrangers, de capitaux, d'apports scientifiques et technologiques. Pour maintenir et développer la société iranienne dans un climat de tranquillité, la tâche principale du gouvernement est de créer des emplois.

En ce qui concerne le Proche-Orient, le président Khatami déclare que l'Iran n'intervient pas dans le conflit mais qu'il offre son soutien moral. Le futur des Palestiniens sera déterminé depuis l'intérieur, et non depuis l'extérieur ; mais il faut admettre qu'il ne peut pas y avoir de paix réelle aussi longtemps que la question des réfugiés palestiniens n'est pas résolue. Il exhorte l'Europe à être encore plus active dans la région.

4.5. Ayatollah Taskiri (20 juillet)

(La rencontre avec l'ayatollah Taskiri a été ajoutée au programme à Téhéran, à la demande de la délégation et avec l'aide des contacts de la baronne Nicholson).

L'ayatollah Taskiri déclare en introduction qu'une coopération entre l'Occident et l'Iran peut contribuer à la paix dans le monde. Le respect des droits de l'homme est un souci important de l'Iran et les violations des droits de l'homme commises à l'égard des Palestiniens dans les territoires occupés suscitent des préoccupations.

Le chef de la délégation, M. Brok, interroge sur les doubles structures existant dans le système du pouvoir de l'Iran et observe : "Nous devons comprendre votre manière de penser si nous voulons comprendre ce pays."

L'ayatollah Taskiri cite les trois niveaux du pouvoir de l'État : le président de la république à la tête du pouvoir exécutif, le président du parlement à la tête du pouvoir législatif et le juge suprême à la tête du pouvoir judiciaire ; au-dessus de ces pouvoirs, il y a le guide suprême, qui en est à peu près le coordinateur, et est élu par l'assemblée des experts ("Council of Experts"), elle-même élue par le peuple.

Le juge suprême est nommé par le guide, les membres du parlement sont élus et les ministres sont soumis à un vote de confiance.

La baronne Nicholson interroge sur les différences entre les pratiques de la démocratie en Iran et en Arabie saoudite et demande quels sont les changements intervenus après le 11 septembre.

L'ayatollah Taskiri répond que tous les pays arabes ont condamné les attentats du 11 septembre et que le terrorisme international doit être combattu pas la communauté internationale.

En ce qui concerne l'Arabie saoudite, l'Islam établit certaines règles générales, par exemple sur le rôle de la famille, mais il y a des différences d'interprétations de ces règles selon les pays et, de ce point de vue, l'Arabie saoudite n'est pas un véritable pays islamique.

M. Volcic demande si les attentats-suicides sont légitimés par l'Islam.

L'ayatollah Taskiri répond que les actions de ces jeunes gens ne sont pas couvertes par les fondements de l'Islam, mais que pour ces jeunes gens opprimés et désespérés, il s'agissait de retrouver leur honneur et leur dignité.

M. Gahler demande si, au sein du clergé, on est conscient des souhaits de la population et comment l'ayatollah se situe par rapport aux récentes déclarations de l'ayatollah Taheri à Ispahan.

L'ayatollah Taskiri répond que l'assemblée des experts ("Council of Experts") a été élue par le peuple et cherche à mettre en œuvre les actions du guide. Lui-même est compétent pour le domaine de la recherche. Naturellement, il y a des insuffisances et de la criminalité économique dans la société. En outre, les 4 millions de réfugiés sont une lourde charge pour l'économie du pays et l'Iran est le plus grand pays de passage pour les drogues destinées à l'Europe.

La baronne Nicholson fait référence aux aides financières de l'UE pour l'Autorité palestinienne et en appelle à l'ayatollah pour que l'on dise aux jeunes Palestiniens que les attentats-suicides n'ont rien à voir avec les valeurs de l'Islam.

L'ayatollah Taskiri souligne que l'occupation des territoires palestiniens constitue la cause précise du conflit et de la seconde Intifada. Il faut éliminer cette cause, et faire la distinction entre des actions terroristes et la résistance contre une occupation.

Le chef de la délégation, M. Brok, souligne que l'on doit oublier le passé et entreprendre un nouveau commencement. Chacun doit agir positivement sur ceux qui lui sont proches. Beaucoup de personnes ont confiance en l'Iran. Ce qui compte maintenant, c'est la sécurité de ce qui constituera deux États à l'avenir - Israël et la Palestine -, et le conflit joue aussi un rôle important dans les relations entre l'UE et l'Iran.

Le PE approuve chaque année des aides financières importantes pour l'Autorité palestinienne. Parallèlement, l'Iran devrait reconnaître l'existence d'Israël à l'intérieur de frontières sûres. Ce n'est que de cette manière que l'on peut créer la paix ensemble.

L'ayatollah Taskiri admet que la paix au Proche-Orient ne peut être façonnée seulement par les États-Unis ou l'Union européenne, mais qu'elle nécessite la coopération de la communauté internationale.

4.6. Autres rencontres

Les déclarations principales des autres rencontres peuvent être résumées comme suit :

a) Groupe des femmes au parlement

Le rôle de la femme en Iran s'est considérablement renforcé, 60% des étudiants sont des femmes, l'engagement des femmes dans des ONG actives dans le domaine de l'environnement et de l'éducation est important. De même, lors des élections municipales, beaucoup de candidats sont des femmes. L'objectif de nommer une ou deux femmes à des postes de ministre n'a pas été atteint, mais il y a toutefois de nombreuses femmes députées au parlement.

Le rôle de la femme dans la société iranienne est nettement plus important que dans les pays voisins. Quant à la question de la lapidation des femmes, on déclare que celle-ci a eu lieu, mais que cette pratique a maintenant été arrêtée.

b) Association des journalistes

Les procédures judiciaires contre des journalistes des journaux réformateurs sont la principale inquiétude des journalistes. Chaque fois, ceux-ci se voient toujours interdire d'écrire, puis réapparaissent sous un autre nom, et tout le monde connaît les personnes qui se cachent derrière les signatures. Depuis 1999, 30 journalistes environ ont été arrêtés, et quatre se trouvent actuellement en prison. Ce "jeu" d'interdictions, arrestations et réapparitions dans la presse ne peut pas durer éternellement, et on veut espérer que l'option d'une plus grande ouverture de la société saura s'imposer.

On s'est habitué en Iran à évaluer des évolutions sous une dimension historique, ce qui veut dire qu'après 2000 ans de dictature, la démocratie ne peut arriver du jour au lendemain. La crainte principale des réformateurs est que l'on puisse revenir à une situation dictatoriale comme au temps de la révolution. L'espoir réside dans le fait que les jeunes gens ont forgé leur opinion dans la période qui a suivi la révolution, et on espère une évolution pacifique sans soulèvement social. Le discours politique iranien prend forme essentiellement à travers les éditoriaux ("Editorials") des journaux réformateurs.

Le journalisme d'investigation tel qu'on le connaît en Occident est difficile en raison des circonstances internes à l'Iran. Il ne fonctionne en effet qu'avec un système juridique indépendant et l'Iran ne se trouve encore que dans une situation prédémocratique.

c) L'Autorité des drogues

Le quartier général de l'autorité iranienne des drogues a fait une impression de grand professionnalisme. 30% des saisies de drogues dans le monde ont lieu en Iran. Le courant principal du commerce de drogue passe par la région de la Mer Noire, qui ne conduit pas seulement vers la route des Balkans, mais aussi vers l'Europe du nord. On n'a pas pu constater une collaboration organisée entre les barons de la drogue afghans et colombiens. Dans le cadre de la coopération policière dans le domaine des drogues entre l'Iran et l'UE, trois réunions ont eu lieu jusqu'à présent. Lors de la dernière réunion, il a été question de la situation en Afghanistan, à propos de laquelle les évaluations des experts européens et iraniens se rejoignent sur de nombreux points.

L'UE pourrait livrer à l'Iran plus de matériel technique pour la lutte contre les drogues, mais certains États membres ont toutefois des réserves en raison de possibilités de "Dual-Use".

d) Commission des droits de l'homme

La commission des droits de l'homme est une ONG. Son rôle et ses possibilités d'influence restent peu clairs, même après l'entretien. Les représentants de la commission admettent que leurs conditions de travail sont très difficiles dans un pays qui se trouve dans une phase de transition et où les principes religieux doivent être respectés.

À la question posée sur ce que la commission peut faire pour les journalistes emprisonnés, il est répondu que les autorités de l'État ne respectent pas les droits de l'homme et que l'opinion publique est encore trop faible pour pouvoir exercer une pression sur elles. La commission a protesté, certes, mais sans résultat.

Les représentants de la commission indiquent que six membres du conseil des gardiens n'ont pratiquement reçu que 39 voix sur 239 au parlement lors de leur élection ; cependant, il est préférable de promouvoir un changement évolutif du système plutôt que des ruptures radicales.

Pour la commission, il est important, d'abord, d'arriver à plus de transparence et de créer dans le pays des réseaux d'activistes des droits de l'homme.

e) Office de l'environnement

La délégation du PE a été très impressionnée par les connaissances et le professionnalisme des représentants de l'office de l'environnement et de sa vice-présidente, Mme Ma'oumel Ebtekar, qui a participé de manière déterminante, en tant que présidente du groupe des 77, à l'adoption du protocole de Kyoto, et a eu des entretiens avec la commissaire Wallström en prélude au sommet de Johannesburg.

L'art. 50 de la constitution iranienne offre une base solide à la protection de l'environnement, et il est important pour le pays, à côté de la nécessité de créer chaque année 700 000 nouveaux emplois, de ne pas négliger la protection de son propre environnement.

Quant à l'image que donne la ville de Téhéran, il faut remarquer que la ville est très propre, et que l'on essaie en de nombreux endroits de créer de nouveaux espaces verts et d'entreprendre de nouvelles cultures.

5. Conclusions et recommandations de la délégation

L'Iran est un pays en mouvement qui essaie de créer une "démocratie islamique", dans le cadre d'un processus continu, qui veut sortir de son isolement et rétablir des relations avec l'UE.

Sous bien des aspects, le pays est plus libéral que d'autres pays arabes, en particulier en ce qui concerne le rôle de la femme, surtout dans le domaine de la formation.

Il y a des éléments démocratiques forts, qui se manifestent surtout au parlement et dans une série de publications critiques. Ces dernières continuent de se heurter aux limites placées par la justice et la nomenklatura. Plus de 40 journaux et périodiques ont été interdits au cours des 30 derniers mois. Trois jours après le départ de la délégation de Téhéran, son hôte, M. le président de la commission Mirdamadi, a été condamné à six mois de prison en sa qualité d'éditeur du journal "Noruz".¹

L'Iran abrite 4 millions de réfugiés, dont 2 millions viennent d'Afghanistan, participe à la coopération internationale pour la lutte contre le trafic de drogue et a adhéré après le 11 septembre à la coalition internationale contre le terrorisme. L'Iran se plaint que cela n'ait pas été jugé suffisant.

La situation des droits de l'homme en Iran continue d'être inacceptable, la peine de mort par lapidation est prévue par le code pénal et la justice agit comme le bras des traditionalistes religieux. On s'y montre toutefois disposé à parler de droits de l'homme.

Dans ce contexte, la délégation ad-hoc recommande la poursuite d'un dialogue critique avec l'Iran au niveau parlementaire et propose donc à cet effet :

- (1) d'organiser une audition sur la situation des droits de l'homme en Iran dans le cadre de la commission des affaires étrangères, comme contribution parlementaire au dialogue sur les droits de l'homme UE-Iran ;²
- (2) de recommander à la DG IV "Recherche" du PE, éventuellement en collaboration avec l'Institut universitaire européen de Florence, d'organiser un séminaire avec des constitutionnalistes des pays membres de l'UE et d'Iran sur le rôle de la religion et de l'État dans le cadre des démocraties occidentales et de la démocratie islamique ;
- (3) d'inviter le ministre des Affaires étrangères iranien, M. Charrasi, à prendre la parole devant la commission des affaires étrangères, des droits de l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense ;

¹ cf. la lettre du 13 septembre 2002 du Président Cox à M. Karroubi, président du parlement, annexe 3.

² cf. la lettre du 25 septembre 2002 du Président Cox à M. Paoulo Casaca, député au Parlement européen, annexe 4.

- (4) de recommander au Président Cox d'inviter une délégation du parlement iranien pour une visite à Bruxelles ;
- (5) de recommander au Président Cox d'accueillir le président Khatami - le cas échéant, dans le cadre de la conférence des présidents - si celui-ci devait se rendre en visite en Belgique et demander à rencontrer dans ce contexte les dirigeants des institutions européennes.

EUROPEAN PARLIAMENT



Ad-hoc Delegation to the Islamic Republic of Iran
16 - 21 July 2002

Elmar BROK,	Head of Delegation Chairman of the Committee on Foreign Affairs, Human Rights, Common Security and Defence Policy	(EPP-ED)	Germany
Baroness NICHOLSON OF WINTERBOURNE	Vice-Chairman of the Committee on Foreign Affairs, Human Rights, Common Security and Defence Policy WHO special envoy for Eastern-Mediterranean region	(ELDR)	United Kingdom
Michael GAHLER	Rapporteur for the relations to Iran Member of the Committee on Foreign Affairs, Human Rights, Common Security and and Defence Policy	(EPP-ED)	Germany
Glyn FORD	Member of the Committee on Foreign Affairs, Human Rights, Common Security and and Defence Policy	(PES)	United Kingdom
Demetrio VOLCIC	Member of the Committee on Foreign Affairs, Human Rights, Common Security and and Defence Policy	(PES)	Italy

EPP-ED = Group of the European People's Party and European Democrats

PES = Group of the Party of European Socialists

ELDR = Group of the European Liberal, Democrat and Reform Party

Accompanying Staff:

Norbert GRESCH	Deputy Head of Division Secretariat Foreign Affairs Committee
Hans-Hermann KRAUS	Principal Administrator Secretariat Interparliamentary Delegations

EUROPEAN PARLIAMENT

AD-HOC DELEGATION TO THE ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

16-21 July 2002
TEHRAN/SHIRAZ

PROGRAMME

Tuesday 16 July

Arrival in Tehran

Individual arrivals in Tehran :

Hotel ESTEGHLAL

*Crossroads of Vali-e-Asr & Chamran Exp. way
Tehran 19395, Iran*

Tel: +98 (21) 2040011-15, 2040021-25

Fax: +98 (21) 2047041

e-mail : sales@esteghlalhotel.com

Wednesday 17 July

- | | |
|-------|--|
| 08.30 | Bilateral Breakfast Meetings with the EU-Ambassadors |
| 09.00 | Transfer from Hotel to meeting place
(transports assured by the Protocol service of the Iranian Parliament) |
| 09.30 | Meeting with H.E. Dr. Mohssen Mirdamadi Najafabadi, Chairman of the Committee on National Security and Foreign Policy of the Islamic Consultative Assembly |
| 11.00 | Meeting with the Ambassadors of the EU |
| 13.00 | Lunch |
| 15.30 | Meeting with the Women's Fraction of the Islamic Republic of Iran's Parliament |

21.00 Official dinner hosted by H.E. Dr. Mohssen Mirdamadi Najafabadi, Chairman of the Committee on National Security and Foreign Policy of the Islamic Consultative Assembly

Thursday 18 July

08.00 Leave hotel for the Society of Journalist Hqs.

08.30 Meeting with the members of the Society of Journalists

10.00 Meeting with Mr Hashemi, Secretary General of the Narcotics Control Headquarters

11.00 Visit of the Drug Addicts Rehabilitation Centre

12.15 Meeting with H.E. Dr. seyed Mohammad Khatami, President of the Islamic Republic of Iran

15.15 Departure from Hotel to Airport

16.00 Flight to Shiraz

17.25 Arrival at Shiraz Airport

17.40 Departure for Persepolis

19.00 - 20.00 Visiting Persepolis

20.00 - 21.00 Participate in Light & Sound play in Persepolis

22.30 Reception by the Deputy Governor General of FARS Province, Mr Mohammed Ahmadi

Hotel HOMA SHIRAZ

*Meshkinfam St., PO.Box: 71455/364 Shiraz 71455- Iran
Tel: (+98711) 222 8000 - 11
Fax: (+98711) 47123 & 48021*

Friday 19 July

08.00 Departure from Hotel for Sarvestan

09.00 - 12.00 Visit of Shahid Beheshti Camp for Iraq Refugees

12.00 Going back to Shiraz

16.30 - 17.30 Visit of the Tombs of Hafez and Sa'adi

18.40 Departure from Shiraz Airport (IR 428) to Tehran
20.00 Arrival in Tehran and transfer to Hotel ESTEGHLAL

Saturday 20 July

09.00 Leave Hotel for the Ministry of Foreign Affairs Building
09.30 Meeting with Dr. Kamaal Kharrazi, Minister of Foreign Affairs of the Islamic Republic of Iran
10.30 Departure for the Hotel
13.00 Departure for the Islamic Human Rights Commission
13.30 Meeting with Mr Ziaeefar, Secretary General of the Islamic Human Rights Commission
14.30 Meeting with Ayatollah Taskiri
15.45 Meeting with H.E. Mr Mahdi Karroubi, Speaker of the Islamic Consultative Assembly
16.45 Meeting with H.E. Dr. M. Mirdamadi (Second Round)
17.00 Joint Press Conference Mirdamadi/Brok
18.00 Meeting with H.E. Mrs Ma'soumeh Ebtekar, Vice-President & Head of the Environment Organisation
21.00 Reception by the Danish Embassy in Tehran

Sunday 21 July

07.30 Departure for the Mehrabaad Airport
09.15 Departure from the Airport

Pat Cox
President of the European Parliament

H.E. Mahdi Karroubi
Speaker of the Islamic Consultative Assembly
Islamic Republic of Iran
Tehran

309755 13. IX 2002

Mr Speaker,

It is with great concern that I have learned of the prison sentence handed down to Mr. Moshem Mirdamadi, Chairman of the Foreign Affairs Committee of your Assembly.

Although it has not yet been executed and the charges do not concern Mr Mirdamadi's activities as parliamentarian but as chief editor of the newspaper "Noruz", the European Parliament considers the sentence to be a serious violation of the right to freedom of expression and an attack against freely-elected parliamentarians.

I would appeal to you, therefore, as Speaker of the Islamic Consultative Assembly, to exert your influence to bring about a revision of this sentence.

I would like to assure you that the European Parliament attaches great importance to the continuation of the dialogue between our two Parliaments which began successfully during the visit of our ad hoc delegation to Tehran from 16-21 July 2002, and with the substantive exchange of views held with you.

However, progress in the areas of human rights and fundamental democratic values is a necessary condition for any future contractual relations between the European Union and the Islamic Republic of Iran, which, in the end, will have to be ratified by the European Parliament.

Yours sincerely,



Pat Cox

Pat Cox
President of the European Parliament

Mr Paulo Casaca
Member of the European Parliament
ASP - 15 G 154
B-1047 Brussels

25.SEP 2002 20462C

Dear Colleague,

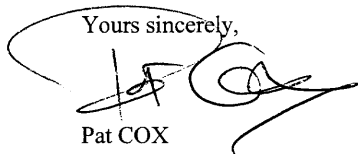
Thank you very much for your letter of 27 August 2002 drawing my attention to the prison sentence of Mr Mirdamadi, Chairman of the Foreign Affairs Committee of the Iranian Parliament.

I have addressed a letter to the Speaker of the Islamic Consultative Assembly, Mr Karroubi, in which I strongly condemn this sentence, and a copy of which you will find enclosed.

With regard to the practice of stoning in Iran, the European Parliament has always been opposed to the use of cruel and discriminatory punishment. In its annual report on human rights in the world adopted at the April session this year, the European Parliament condemned capital punishment by stoning according to the penal codes in several countries including Iran.

In this respect, I very much support the statement made by Commissioner Patten in Plenary on 5 September 2002 whereby he expressed his hope "that in the course of the next months we will be able to begin a comprehensive human rights dialogue with Iran" and I am sure that the European Parliament will be able to make a serious contribution to this human rights dialogue.

Yours sincerely,



Pat COX

Enc. 1

